



CTL du 3 octobre 2017

DRFiP 35

Déclaration des élu-e-s CGT

Ce CTL se tient dans un contexte social particulier : le gouvernement passe en force ses ordonnances visant à démanteler le Code du Travail et à restreindre encore davantage les droits déjà bien limités des salariés. Les journées d'action du 12 et du 21 septembre ont montré la détermination des salariés à exiger le retrait des ordonnances. Ce mouvement concerne tout le monde, secteur privé comme secteur public, il est loin, très loin d'être terminé.

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent également pour les agents de la Fonction publique : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique, dont 1650 à la DGFIP, quasiment l'équivalent de notre direction régionale, plusieurs millions de budget en moins. C'est un véritable déluge de reculs qui s'abat sur le service public et donc sur la population.

Cerise sur le gâteau, M Macron ne tient ses engagements que lorsqu'ils correspondent aux vœux du patronat de fiscalisation de la Sécurité sociale à laquelle la CGT a toujours été opposée. Ainsi, dans un reniement complet, l'inacceptable hausse de la CSG ne sera pas accompagnée de la hausse du pouvoir d'achat promise pour les agents de la Fonction publique, sa simple compensation n'étant même pas acquise !

Avant de connaître une très modeste revalorisation (0,6% au 1er juillet 2016 et 0,6% au 01 février 2017), la valeur du point d'indice était gelée depuis 2010. Ce gel inacceptable avait entraîné des pertes considérables du pouvoir d'achat. C'est cette situation tout à fait catastrophique qui prévalait toujours à l'arrivée du nouveau gouvernement. De 2010 à août 2017, le point d'indice a décroché d'environ 8 % par rapport à l'inflation. De manière unilatérale, le ministre a donc annoncé la reprise du gel sur toute la fin de l'année 2017 et l'intégralité de l'année 2018. Au rythme actuel des prévisions d'inflation, le décrochage de la valeur du point devrait, à la fin 2018, se situer aux environs de 9,5% ! Au-delà de ces tristes records historiques, ce sont plus de 5 millions de salariés injustement sanctionnés et des centaines de milliers plongés dans des situations d'une gravité extrême.

S'agissant du jour de carence pour les fonctionnaires, rappelons que le ministre Macron justifiait sa suppression en 2013 par son injustice, moins de 40% des salariés du privé y étant soumis. Il démontrait aussi son inefficacité. Aujourd'hui, le même, devenu président de la république, justifie son retour au nom de l'équité avec le privé. Tout cela démontre un grand cynisme : le but réel est de faire des économies sur le dos des fonctionnaires et d'augmenter leur temps de présence pour limiter les effets des suppressions d'emplois.

À propos de la DGFIP : on peut lire sur Ulysse à la date du 28 septembre :

Le projet de loi de finances pour 2018 a été présenté hier. Il prévoit au sein de l'ensemble des services de l'État des suppressions nettes d'emplois après le renforcement de certaines missions (police, justice, sécurité, armées) (...) Dans ce contexte, la contribution de la DGFIP est de 1600 suppressions en 2018, soit un niveau quasi identique à 2017.

Pour mémoire, le chiffre de 1600 suppressions d'emplois correspond à 1,56 % du total

puisque nous comptons 102 309 emplois en 2017 ; les suppressions étaient de 2100 par an en moyenne de 2012 à 2016. Du fait notamment d'importants départs à la retraite, l'année 2018 verra, à la DGFIP, le recrutement augmenter substantiellement. L'année 2018 sera cependant une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes.

Toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents publics et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable. C'est pourquoi la CGT se félicite de l'appel unitaire de toutes les Fédérations de fonctionnaires à la grève le 10 octobre prochain, initiative à laquelle nous avons largement contribué, date choisie par le ministre pour la tenue d'un « rendez-vous salarial ».

L'ordre du jour de ce CTL décline localement la poursuite de la politique de fusions restructurations du réseau mené par la DRFiP 35 dans le cadre de la préparation des suppressions d'emplois à venir.

Vos projets de fermetures de trésoreries ne sont abordés qu'à la marge, par le biais de la répartition de budgets de la trésorerie de Janzé sur d'autres postes. La CGT vous réaffirme son opposition à toute fermeture de trésorerie. Nous vous demandons de renoncer à ce projet et de maintenir les trésoreries à Janzé, Chateauneuf et au CHGR, ainsi que le recouvrement à Antrain.

Concernant la fusion des secteurs la CGT réaffirme sa position :

Après avoir retiré son projet de fusion des secteurs des SIP de Rennes en 2013, la Direction avait reconnu que dans le cadre de la fusion CDI-CDIF, la sectorisation était un élément essentiel pour assurer au mieux le suivi de la mise à jour cadastrale, en lien avec la mise à jour TH et les articles IR. Or, la fusion des secteurs aboutit de fait à la déssectorisation. Ce qui n'était pas acceptable hier, et qui a été combattu dans l'unité avec succès, ne l'est pas plus dans une situation où les charges de travail ont fortement augmenté et où les suppressions d'emplois dans les SIP n'ont jamais cessé, jusqu'à la situation d'aujourd'hui, catastrophique, entretenue cyniquement par la Direction.

La CGT s'oppose à ces fusions de services car il s'agit - au-delà de la préparation des suppressions d'emplois à venir- de « redimensionner » des équipes afin de donner de la «souplesse» aux chefs de services des SIP pour fournir les renforts à accueil, d'où le lien évident entre la fusion des secteurs et le projet de protocole d'accueil.

Concernant le protocole d'accueil :

Extraits : «- *Le service d'accueil dédié : Le service d'accueil dédié est doté de 7 emplois.*

- Les renforts des SIP: Un agent du SIP de permanence en matière d'assiette sera obligatoirement présent à 8 h 30 et à 13h30 à l'accueil généraliste afin d'être immédiatement mobilisable en cas d'affluence pour la mission d'accueil. (...) Cet agent de permanence effectuera ses travaux habituels dans un bureau dédié et interviendra à l'accueil en cas d'affluence, sur demande du (de la) responsable de l'accueil ou de son adjoint(e).»

Pour la CGT, un tel système remettrait totalement en cause l'organisation de l'accueil, avec une équipe dédiée qui devait comporter 14 emplois (calibrage de la direction). Il s'agissait alors de professionnaliser l'accueil du fait des spécificités de cette mission, dont l'exercice est souvent difficile. La Direction comptait sur une baisse d'affluence dans le contexte de la télédéclaration et du télépaiement obligatoire. Or, ces obligations n'ont pas fait baisser

l'affluence des usagers. Bien au contraire, Internet s'avère souvent un facteur d'exclusion sociale.

Aujourd'hui, le projet de protocole remet en cause le principe même d'une équipe dédiée. En effet, l'effectif squelettique de cette équipe (7 agents, 6 dans les faits !) ne permet en aucun cas de faire face à l'affluence du Centre des Finances Publiques de Rennes Magenta.

L'appel des renforts deviendrait donc systématique, au point où les agents des SIP seront de permanence par rotation des demi-journées complètes, à l'entière disposition du responsable de l'accueil et chaque SIP sera de réception une journée par semaine.

Un tel dispositif remettrait profondément en cause l'organisation du travail et porterait atteinte aux droits des agents en matière d'horaires variables. De telles contraintes accentueraient de fait la pression sur les agents dans l'exercice de leurs tâches de gestion (téléphone, messagerie, etc), et ceci dans un contexte rendu particulièrement difficile, avec les emplois supprimés, les vacances d'emplois et la non prise en compte des temps partiels et autorisations d'absence. La remise en cause des droits et garanties des agents et leur soumission à l'ultra polyvalence au quotidien ne sont certainement pas acceptables. Par ailleurs, la DRFiP doit cesser le petit jeu qui consiste à diviser les agents au nom de la « solidarité » : les agents permanents et ceux de renforts ont toujours travaillé ensemble pour permettre un accueil digne de ce nom.

Pour la CGT, l'équipe dédiée doit être renforcée sur la base du calibrage des 14 emplois.

Le projet ne prévoit pas de date d'application et pour la direction « il n'y a pas urgence ». La concertation évoquée dans le document de CTL n'a en réalité jamais eu lieu. C'est pourquoi ce projet doit être retiré de l'ordre du jour de ce CTL, afin que l'avis de tous les agents concernés soit pris en compte et qu'un protocole d'accueil digne de ce nom pour Rennes, dont la population de l'agglomération augmente deux fois plus que la moyenne nationale (6000 habitants de plus par an sur la métropole), soit présenté.

La CGT votera donc contre ces deux restructurations.

S'agissant de la réorganisation des domaines, la CGT rappelle qu'elle combat tous les reculs de service public. C'est pourquoi nous nous opposons à l'abandon des « petites » évaluations qui va aboutir de fait à une privatisation partielle de la mission. De plus, nous nous étonnons que ce point ne soit inscrit à l'ordre du jour du CTL que pour information. Rappelons qu'à l'occasion du CTL du 8 juin 2017, en l'absence de note de service nationale, l'avis avait été reporté. Nous demandons donc un vote sur ce point.

Enfin, nous tenons à vous alerter au sujet du service départemental de l'enregistrement. Un mois après son démarrage, la situation de ce nouveau service et de ses agents est dramatique. Nous l'évoquerons plus précisément dans la journée. D'ores et déjà, la CGT regrette d'avoir eu raison quand, dans de précédents CTL, nous alertions sur les dangers de la création de ce nouveau service. Il faut de toute urgence mettre des moyens pour que les agents du SDE puissent retrouver des conditions de travail normales, sans préjuger des conclusions qui seront tirées ultérieurement de cette expérimentation.